

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit et Sciences Économique et Politique (DSEP)
Année universitaire 2024-2025

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Éducation, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accordant l'agrément à l'université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master II Mention Droit public et Mention Justice, procès et procédures, Parcours Protection des Droits Fondamentaux et des Libertés** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2024-2025

Président : Bernard Quiriny

Membres :

Dominique ANDOLFATTO
Charalambos APOSTOLIDIS
Patrick CHARLOT
Nathalie DROIN
Maxime DURY
Elsa FOREY

Fabrice HOARAU
Walter JEAN-BAPTISTE
Alexandre JEANNIN
Yan LAIDIE
Marie-Clotilde LAULT
Elina LEMAIRE

Mireille MONNIER
Nicoletta PERLO
Raphaël PORTEILLA
Claire SOURZAT

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 18/04/2025

Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

